

M. Nielsen: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Thompson: Vous poserez vos questions après. Nous avons entendu le député parler pendant des heures au cours des deux derniers jours, et mes observations sont brèves et précises.

Je supplie le premier ministre, le ministre de la Justice, le solliciteur général, qui, en vertu de ses fonctions, se trouve directement mêlé à cette affaire, le député de Calgary-Nord et les autres députés assis aux bancs des conservateurs, qui sont membres du Conseil privé et sur lesquels se répercutent les insinuations et les allusions actuellement devant la Chambre, de prendre cette suggestion en considération.

Je ne puis m'empêcher de rappeler les remarques du ministre des Forêts dans le cabinet précédent, qui a parlé hier soir, du fond du cœur, de la question dont nous sommes saisis. Ne nous est-il vraiment pas possible de trouver quelque terrain d'entente sur la question du mandat, afin que l'enquête puisse être entamée et que l'on puisse vider la question? Sinon, la seule façon d'en disposer serait de mettre fin à cette affaire et de poursuivre nos travaux. Toutefois, peut-être est-ce là trop en demander, étant donné tout ce qui a été publié dans les journaux et consigné au compte rendu hier et aujourd'hui.

Si je fais cette proposition, monsieur l'Orateur, c'est simplement pour bien montrer que l'on n'accomplira rien d'utile si lundi on continue à agir comme aujourd'hui. La seule façon de résoudre cette question, c'est de convenir d'une certaine ligne de conduite. Certes, il doit être possible entre hommes de s'entendre afin d'aborder d'autres travaux, laissant l'affaire se régler, comme on l'a proposé, d'une façon satisfaisante. En réalité, aucune ne sera entièrement satisfaisante parce que l'affaire est trop sale et trop embrouillée, mais réglons au moins le problème afin de pouvoir penser à d'autres travaux.

Je vous prie, monsieur l'Orateur, d'user de votre influence à cet égard. Vous avez permis au débat de se poursuivre indéfiniment aujourd'hui et je me suis parfois demandé ce qui nous poussait à agir ainsi. Je prie aussi le premier ministre, le ministre de la Justice et les membres de l'opposition officielle de s'entendre pour trouver un moyen qui nous permettra de passer à d'autres travaux.

M. Nielsen: Puis-je poser au député une question avant qu'il se rassoie? Dirait-il aux députés comment le Parlement peut instituer une enquête sur des allégations dépourvues de preuves au sujet de gens dont on n'a pas donné les noms mentionnés dans un dossier que l'on n'a pas vu?

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas m'y connaître en matière de procédure juridique. Après avoir écouté certains des arguments avancés aujourd'hui, je me réjouis de ne pas appartenir à la profession. Mais je répondrai au député du Yukon qu'il n'y a pas d'autre manière de résoudre cette affaire, donc adoptons-la. Si le ministre de la Justice a tort dans les déclarations qu'il a faites aux journaux ou à la Chambre, c'est lui-même qui a risqué sa propre carrière politique. Si certains membres du Conseil privé, qui sont indignés à bon droit et soucieux au sujet de cette affaire, ont subi des torts, alors on doit leur rendre plus que justice. On ne peut laisser des soupçons planer sur eux.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question au député à ce sujet? Chaque membre du Conseil privé devra-t-il comparaître devant cette Commission pour prouver son innocence? Ce serait fausser la justice de notre pays.

M. Thompson: Je ne prétends pas connaître la réponse technique à cette question, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire pourvu que l'affaire soit réglée comme il faut au bon endroit.

L'hon. M. Churchill: Qui va alors comparaître devant la Commission?

M. Thompson: On pourra s'entendre pour régler ce détail.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne veux rien dire qui soit susceptible d'irriter un des groupes à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de proposer de motion pour le moment, mais je me demande si cela ne suffit pas pour aujourd'hui. Si l'on ne peut espérer que cette question sera résolue pendant la fin de semaine, les députés consentiraient-ils à ce que Votre Honneur déclare qu'il est six heures?

[Français]

M. J. Russell Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je m'adresse à vous, en ce moment, non pas avec des émotions passionnées mais bien avec toute la timidité que je ressens.

Je demande à l'honorable ministre de la Justice (M. Cardin) de bien vouloir régler définitivement, une fois pour toutes, la question que nous avons devant nous depuis deux jours.